

Renvoi au comité des domaines nationaux de l'annonce de la vente des biens d'émigrés dans le district de Mauriac (Cantal), lors de la séance du 11 messidor an II (29 juin 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité des domaines nationaux de l'annonce de la vente des biens d'émigrés dans le district de Mauriac (Cantal), lors de la séance du 11 messidor an II (29 juin 1794). In: Tome XCII - Du 1er messidor au 20 messidor An II (19 juin au 8 juillet 1794) p. 258;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1980_num_92_1_25468_t1_0258_0000_7

Fichier pdf généré le 30/03/2022

[A la Conv. Les républicains composant la division de l'A. du Rhin, chargés de la défense de Strasbourg et de la ligne du Rhin, depuis cette place et jusques et y compris l'Isle; (?) s.d.].

« Citoyens représentants

Nous combattons avec vous pour la liberté et le bonheur; restez à votre poste pour diriger nos efforts avec le patriotisme et l'énergie, que nous avons toujours connus dans la terrible montagne. Notre opinion et nos principes sont, Mort au feuillans, aux modérés, aux faux-patriotes confiance dans la masse du peuple français, dans la Convention Nationale, dans les comités de Salut public et de sûreté générale, et dans vos braves collègues, qui nous ont dans la dernière campagne guidé à la Victoire.

Dites à la République, qu'elle n'a rien à craindre pour les points importants qu'elle nous a confiés. Les généraux, officiers et soldats de la division de Strasbourg, sont semblables à leurs frères de l'armée du Rhin et de toutes les autres armées. Chacun de nous fera de son corps un boulevard à la Patrie, nous voulons vaincre et nous écraserons quiconque cherchera à nous attaquer où à nous trahir

S'il est vrai que nous désirons de revoir nos parens, nos épouses, nos enfans et nos amis, il l'est encore davantage que nous nous croirions indignes de cette jouissance, si nous parlions de paix avant la mort de tous les conspirateurs, le supplice de tous les tyrans et le triomphe de l'unité et de l'indivisibilité du gouvernement démocratique ».

[suivent 448 signatures].

16

Les héritiers de feu Etienne Saillon, notaire public à Marcigny, département de Saône-et-Loire, font don à la République de l'office de ce citoyen, et envoient à la Convention nationale 15 pièces qui y sont relatives.

Mention honorable, insertion au bulletin et renvoi au comité de liquidation (1).

17

L'agent national du district de Mauriac, département du Cantal, annonce à la Convention nationale qu'un domaine d'émigré, estimé 28,659 liv., a été vendu 83,271 liv.; qu'un enclos, estimé 2,600 liv., a été vendu 4,760 liv., et que tous les autres objets d'émigrés se vendent dans cette proportion.

Insertion au bulletin et renvoi au comité des domaines nationaux (2).

(1) P.V., XL, 262. B⁴ⁿ, 16 mess. (suppl⁴); J. Sablier, n° 1408 (« Feuilley, notaire à Salins »).

(2) P.V., XL, 262. B⁴ⁿ, 12 mess.

18

La société populaire de Montmélian, département du Mont-Blanc, témoigne son admiration et sa reconnaissance à la Convention nationale, sur son décret qui proclame l'existence de l'Etre-Suprême et l'immortalité de l'âme. C'est le dernier coup de foudre, dit-elle, qui doit renverser tous les trônes, et écraser les vils agens de Pitt et de Cobourg, qui peignoient à l'Univers entier le peuple français comme un peuple d'Athées; c'est aussi le signal qui va mettre en mouvement toutes les nations pour adopter notre profession de foi, et les grands principes de nos augustes représentans. Elle termine par inviter la Convention à rester à son poste.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Montmélian, 27 flor. II] (2).

« Législateurs

La société régénérée de Mont Mélian, a lue avec le plus vif intérêt, dans sa séance du 25 floréal, le discours prononcé dans votre sein par Robespierre, sur l'immortalité de l'âme, l'hommage que nous devons rendre à l'être suprême et la liberté des cultes; pénétrée des grandes vérités qu'il renferme, elle s'empresse, législateurs, de vous témoigner toute sa satisfaction et sa joie du décret rendu à la suite. C'est le dernier coup de foudre qui doit renverser tous les trônes et écraser les vils agens de Pitt et Cobourg qui depuis longtems peignoient à l'univers entier, le peuple français comme un peuple d'athées; ils y verront sa profession de foi et les grands principes qui guident ses Représentants; profession de foi et Principes qui bientôt seront adoptés par toutes les nations.

Continués, législateurs, Continués vos travaux ! restés fermes à votre poste ! frappés les modérés ! Déjoués les complots liberticides... Perissent les traitres... Vive la République, vive la montagne. Tel est le vœu des sans culottes de mon Mélian ».

JALABERT, BONIN, LAROCHE, PICHON aîné, ALEXANDRY (secrét.), GRILLET cadet, L. CHAMOND, FOURNIER (Lieut^e des Sapeurs), LEHARIVET (Chef du B^{on} des sapeurs), PORCHER (cap^e des sapeurs), OFFAUD (cap^e des sapeurs), DELOUR (sous-lieut^e des sapeurs), EYNARD (cap^e des sapeurs), DESPIERRE (serg^e-maj. du b^{on} des sapeurs de l'armée des Alpes), Charle EYNARD (Caporal sapeur), COMBETTE (secrét. du Comm^{re} des guerres), Philibert ROSAZ (secrét. de la Sté), BLANC (entrepreneur), ROISSARD (sapeur), Sébastien GIRARD, REYDET, DESPEIGNE (serg^e des sapeurs), LAROCHE (secrét. du comm^{re} des guerres), LHOMME (secrét. de la Sté) [et 6 signatures illisibles].

19

Les citoyens composant la société populaire de Marat-Fruvaisnes, ci-devant Château-Portier, district de Rhetel, département des Ardennes,

(1) P.V., XL, 263.

(2) C 309, pl. 1205, p. 25.